

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Commune de Charenton-le-Pont, 48 rue de Paris, à l'attention de M. le maire, F-94220 Charenton-le-Pont. Tél. (+33) 1 46 76 46 76. Fax (+33) 1 46 76 46 69.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.charenton.fr>.

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatpublic.com>.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR :

Autorité régionale ou locale.

I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE :

Services généraux des administrations publiques.

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché :

fabrication, conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire et accueil de loisirs et la résidence des personnes âgées.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de services : n°17 Services d'hôtellerie et de restauration.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : charenton-Le-Pont.

Code NUTS .

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

le marché est passé selon la procédure des marchés de services définie à l'article 30 du Code des marchés publics français. Le marché a pour objet la fabrication, conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire (y compris les accueils de loisirs) et la résidence des personnes âgées avec mise à disposition de personnel.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

5523100.

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉ(S)

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s) :

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

1. variété et qualité des repas proposés. Pondération : 40.

2. modalités d'exécution des prestations décrites au cctp. Pondération : 30.

3. prix des prestations apprécié en fonction des bpu et de la décomposition du prix unitaire par repas.

Pondération : 30.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

PS1203.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

Avis de marché

Numéro de l'avis au JO : 2012/S 161-268801 du 23/08/2012.

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

INTITULÉ : Le marché a pour objet la fabrication, conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire (y compris les accueils de loisirs) et la résidence des personnes âgées avec mise à disposition de personnel. Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter du 01/01/2013 jusqu'au 31/12/2013. Il est renouvelable trois fois, par reconduction expresse, pour des périodes de 12 mois, intervenant à la date anniversaire du marché. Il s'agit d'un marché à bons de commande de l'article 77 du Code des marchés publics français conclu avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande sans négociation ni remise en concurrence qui doit être regardé comme un accord-cadre au sens du droit communautaire. Le montant total des commandes du marché est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit : seuil minimum 1 000 000,00 euros (H.T.) Seuil maximum 3 200 000,00 euros (H.T.) Pour la période initiale. Ces montants seront identiques pour les périodes de reconduction.

V.1) DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

21 décembre 2012

V.2) INFORMATIONS SUR LES OFFRES :

Nombre d'offres reçues : 2

V.3) NOM ET ADRESSE DE L'OPÉRATEUR ÉCONOMIQUE AUQUEL LE MARCHÉ A ÉTÉ ATTRIBUÉ :

SOGERES SA, 42-44 rue de Bellevue, F-92513 Boulogne Billancourt Cedex. Tél. (+33) 1 46 99 25 36.

Fax (+33) 1 46 99 35 21.

V.4) INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

En cas de montant annuel ou mensuel : le nombre d'années : 4.

V.5) INFORMATION SUR LA SOUS-TRAITANCE :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPEENNE :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Le marché public est consultable après rendez-vous pris 48 heures à l'avance en mairie de Charenton-Le-Pont, service des marchés publics, 16 rue de Sully 94220 Charenton-Le-Pont, tél: (+33) 1 46 76 47 16.

Les concurrents évincés peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 9 janvier 2013.

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution n° : 161 B, annonce n° 180 du 22 août 2012.

VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle case postale n°8630, F-77008 Melun Cedex. Tél. (+33) 1 60 56 66 30. Adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr>. Fax (+33) 1 60 56 66 10.

VI.3.2) Introduction des recours :

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle case postale n°8630, F-77008 Melun Cedex. Tél. (+33) 1 60 56 66 30. Adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr>. Fax (+33) 1 60 56 66 10.

VI.4) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

9 janvier 2013.